

Mail reçu le 28/11/2021 à 21h11

VOIR PAGE SUIVANTE

Madame Christine Clarion
29 avenue St Exupéry
33610 Cestas

Cestas le 21 novembre 2021

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : Projet de déforestation du domaine Lartigue

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai appris en lisant les panneaux affichés devant le « Domaine de Lartigue » et par une lettre d'information de l'association « Demain Cestas » qu'un projet de déboisement de l'ensemble de cette forêt est à l'ordre du jour. Régulièrement je vais voter, je participe au dépouillement. Mais là je n'ai pas été informée avant le vote du conseil municipal.

Puisque cette consultation est proposée aux habitants de Cestas, j'y participe. Je suis une simple Cestadaise qui passe 2 fois par jour entre ces bois, c'est dire si je les connais. Voici les arguments qui me poussent à **refuser cette déforestation** :

Protection de la nature :

En effet sur le plan écologique ce déboisement est une aberration puisque cette zone abrite, comme vous le savez, 28 chênes remarquables, 48 espèces protégées, sans vous parler des fleurs protégées muguet et narcisses. En tant que citoyenne, je n'ai pas le droit de les cueillir ce qui est tout à fait normal. Cette zone est également classée « Zone humide » et donc protégée à cet égard.

Comme vous le savez la nature a besoin de zones non construites pour favoriser l'infiltration de l'eau et ce d'autant plus que non loin de là, la forêt de Pessac Haut Lévêque est intégrée à un projet de protection et dépend à cet égard de la forêt du projet Lartigue.

Un maire écologiste a été élu à Bordeaux, refusant de couper un sapin pour Noël. Or là, des représentants de l'Etat oseraient donner leur accord pour faire disparaître une forêt ?

Pollution :

J'apprends donc que 3 lotissements sont prévus sur cet emplacement. comprenant 325 logements. Pour chacun de ces logements on peut raisonnablement envisager qu'il y aura 3 habitants, le calcul est facile. **975 habitants** devraient du jour au lendemain arriver sur cet emplacement sans autre structure que l'habitat. Car pour ce projet la voirie, les établissements scolaires ne sont pas prévus.... La circulation au niveau du Rond point du Bouzet est actuellement saturée tous les matins et tous les soirs aux heures de pointes.

Le Rond point mentionné sur le projet, est sur une route départementale, le département a-t-il été informé que cette réalisation qui serait à sa charge, a-t-il donné son accord ?

Je n'ose pas imaginer la circulation et la pollution engendrée par ce projet. La population globale de Cestas devrait augmenter de 9% et être concentrée sur un même endroit.

A cet égard je me permets de mentionner la loi climat et Résilience du 22 août 2021 en matière de logement et d'artificialisation des sols stipule : ... la division par deux du rythme de la bétonisation d'ici 2030, ...et la couverture de 30% du territoire par des aires protégées.

J'attire également votre attention sur :

- la pollution sonore que générerait cette déforestation pour les riverains et les futurs habitants de ces lieux, la forêt étant une barrière sonore naturelle,
- la pollution aux particules au niveau du collège de Cantelonde dont les élèves seraient victimes.

Compte tenu de ces arguments je **m'oppose à la déforestation du Domaine Lartigue.**

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Clarion